



Parce que la maîtrise d'ouvrage est un métier...

## Principaux mandants :

### Etablissements bancaires :

*(services immobiliers, affaires spéciales, contentieux)*

CREDIT AGRICOLE,  
CIC,  
CREDIT MUTUEL,  
SOCFIM,  
BPCE INTERNATIONAL,  
CREDIT FONCIER DE FRANCE,  
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE,  
BANQUE PALATINE ...



### Assurances :

CGI BATIMENT,  
Q.B.E,  
CEGC ...



### Mandataires judiciaires :

*Différents Mandataires Judiciaires du grand-ouest,  
de la région parisienne et Lyonnaise...*



Parce que la maîtrise d'ouvrage est un métier...

## Nous contacter :



SARL PN DUCATEL  
ZAC Des Salines  
3655, route de La Baule  
44350 GUERANDE



02 40 70 22 57



Contact@pnducatel.fr

## Informations légales :

### PN DUCATEL

SARL au capital de 40 000 €  
RCS ST NAZAIRE n°518 362 587  
Siège social :  
ZAC des Salines,  
3655 route de La Baule  
44350 GUERANDE



Parce que la maîtrise d'ouvrage est un métier...



### PN DUCATEL

ZAC Des Salines  
3655, route de La Baule  
44350 GUERANDE  
02 40 70 22 57  
Contact@pnducatel.fr

### Dirigeant fondateur :

**M. Pierre-Nicolas DUCATEL**  
**02.40.70.22.57 / 06.80.72.29.14**  
**pnd@pnducatel.fr**

1973-1977 - Gestion et développement d'un Cabinet d'Assurances IARD-VIE.

1977-1982 - Enseignant en droit des affaires.

1977-1989 – Avocat spécialisé en droit de la construction, Client principal : S.T.A.C. (Service Technique Assurance Construction).

1989-1996 - Co-dirigeant d'un groupe régional de promotion/construction

1997 – Consultant.

1994-2005 - Administrateur et membre du Comité d'Engagement d'une société régionale de capital risque.

1998-2004 - Membre élu à la C.C.I. de Nantes – Saint-Nazaire (44).

2003-2015 – Mission de Direction Générale d'un groupe de promotion/construction, confiée par un Tribunal de Commerce en application d'un plan de continuation.

2015-2017 – Mandats ad 'hoc pour achèvement d'opération immobilières en carence (collectifs et lotissements).

### Domaines d'intervention :

La société **PN DUCATEL** est spécialisée, sur tout le territoire national, dans l'assistance aux établissements bancaires et d'assurances dans le contexte de la gestion de leurs dossiers immobiliers significatifs, tant dans un cadre préventif que dans un cadre contentieux et/ou judiciaire.

#### Cadre préventif :

- Audit sur opérations immobilières en instruction (avant accompagnement financier et/ou délivrance de garantie d'achèvement).
- Audit sur opérations immobilières en cours, présentant des difficultés d'exécution.

#### Cadre contentieux :

- Audit de situation en cas de carence de l'opérateur en exécution ou non des garanties délivrées (G.F.A. – G.A.T. – C.C.M.I.) en vue de la valorisation du risque et des options à envisager.
- Mise en œuvre des actions nécessaires à l'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, à la mainlevée des garanties délivrées.
- Optimisation et/ou cession de stocks immobiliers .
- Assistance sur mise en jeu de cautions marchés d'entreprises
- Assistance technique dans le cadre d'expertises judiciaires

#### Cadre judiciaire :

- Mandat ad 'hoc de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'achèvement d'opérations immobilières.
- Assistance technique sur requête de Mandataires Judiciaires pour apurement de marchés de travaux.

### Intervenants internes :

La société **PN DUCATEL** dispose en interne d'une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment :

- Techniciens du bâtiment
- Auditeurs - Gestionnaires d'opérations immobilière
- Expert comptable et contrôleurs de gestion
- Agence immobilière d'entreprise

### Partenaires :

La société **PN DUCATEL** bénéficie également d'un réseau de partenaires, mobilisables selon la nature de certains dossiers, comprenant notamment :

- Réseau d'avocats spécialisés
- Réseau de courtiers d'assurances
- Réseau d'architectes et de maîtres d'œuvres
- Réseau de constructeurs de maisons individuelles et de promoteurs

### Déroulé de mission :

L'intervention de la société **PN DUCATEL** se décompose habituellement en deux phases successives :

PHASE I : Audit circonstancié de situation (technique, administratif, financier...) et préconisation de solutions.

PHASE II : Mise en œuvre des actions retenues (mission AMO, DMO – Protocole - Mandat ad 'hoc - Management provisoire ...)